

Département de l'Oise  
Arrondissement de Senlis  
Commune de Villers-Saint-Paul

Commune de VILLERS-SAINT-PAUL  
Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 juin 2022

L'an Deux Mille Vingt Deux, le 27 juin le Conseil Municipal de la Commune de VILLERS-SAINT-PAUL, étant réuni en lieu ordinaire de ses séances après convocation le 21 juin 2022 sous la présidence de Monsieur Gérard WEYN, Maire.

Etaient présents :

M. WEYN, Maire

MM. OUIZILLE, ROSE-MASSEIN, CHARKI, RUHAUT, CYGANIK, BOUTI, Adjoint au Maire

MM. VAN OVERBECK, DAVID, DESCAUCHEREUX, COSME, PITKEVICHT, CARON, DRIS, LOUNIS, BENHAMMOU, SISSOKO, MIDA, BOUTROUE Conseillers Municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. MICHEL à M. MIDA

Mme BEN HAMOU à M. WEYN

Mme BOQUET à Mme ROSE-MASSEIN

Mme LOBGEOIS à Mme RUHAUT

M. BLANCANEAUX à Mme VAN OVERBECK

Mme LEFEBVRE à M. CHARKI

M. ZEMRAK à Mme BOUTROUE

Absents excusés :

MM. MASSEIN – HECTOR - GRIGNARD

Un scrutin a eu lieu et Mme VAN OVERBECK a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

- 1- Apurements des biens
- 2- Admissions en non-valeur
- 3- Créances éteintes
- 4- Tarifs 2023 de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure
- 5- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour l'achat de deux vélos électriques et deux primo achat de gilets pare-balle pour les nouveaux agents
- 6- Convention d'objectifs et de financement avec l'Association Sportive Football Villers Saint Paul
- 7- Détermination des périmètres scolaires
- 8- Règlement des activités communales, restauration, périscolaire, accueil de loisirs et espace jeunesse
- 9- Quartier Belle Visée : Maître d'ouvrage délégué pour la requalification des espaces extérieurs
- 10- Modification du tableau des effectifs
- 11- Convention bipartite et règlement intérieur des installations sportives ACSO/Villers Saint Paul
- 12- Adhésion de la Communauté de Communes Vexin-Thelle au Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60)
- 13- Rapport de délégation de pouvoir du Maire

**OBJET : APUREMENT DES BIENS****1**

Monsieur le Maire expose :

Considérant les circulaires interministérielles de 1996 et 1997, la Commune a dû entreprendre un travail de recensement et de valorisation de son patrimoine (inventaire ou état de l'actif pour la trésorerie).

Considérant que des biens doivent être sortis de cet inventaire. Ainsi, la commune doit procéder chaque année à la mise à la réforme de certains biens.

Considérant que la mise à la réforme d'un bien consiste à le sortir de l'actif pour sa valeur nette comptable (valeur historique déduction faite des amortissements éventuels) en cas de destruction ou de mise hors service d'une immobilisation.

Considérant que la mise à la réforme peut résulter de la volonté de l'ordonnateur (mise au rebut, bien obsolète) ou d'un événement externe (incendie, dégradation, vol)

Considérant que la mise à la réforme d'un bien n'a aucune contrepartie financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- **DE SORTIR** les biens réformés présentés ci-dessous de son inventaire :

Nature : 2031 FRAIS D'ETUDES

Numéro inventaire	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Amortissement de l'exercice	Amortissements antérieurs	V.N.C. au 31/12/2022
1220318901	ETUDE AMENAGEMENT CENTRE VILLE	47 062,60	31/12/2012	9 414,60	37 648,00	0,00

Nature : 2041511 BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES

Numéro inventaire	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Amortissement de l'exercice	Amortissements antérieurs	V.N.C. au 31/12/2022
1720415101	ACCESSIBILITE TRANSPORT 2EME TRANCHE	3 200,29	31/12/2017	640,29	2 560,00	0,00

Nature : 2041582 BATIMENTS ET INSTALLATIONS

Numéro inventaire	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Amortissement de l'exercice	Amortissements antérieurs	V.N.C. au 31/12/2022
1720417201	TX ENFOUISSEMENT DE RESEAUX	105 247,53	17/11/2017	21 051,53	84 196,00	0,00
V01-20417	PARTICIPATION HALL ENTREE	75 097,00	21/12/2010	15 021,00	60 076,00	0,00

Nature : 2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES

Numéro inventaire	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Amortissement de l'exercice	Amortissements antérieurs	V.N.C. au 31/12/2022
20205102	AUTODESK AUTO CAD 2020 FAC. FA2020242 DU 0	1 740,00	07/05/2020	870,00	870,00	0,00
20205104	ANTIVIRUS FACT FA2020272	2 496,00	04/08/2020	1 248,00	1 248,00	0,00
20205105	ADOBE CREATIVE CLOUD FOR TEAMS LICFAC. 2020545 DU	1 006,80	23/11/2020	503,80	503,00	0,00
20205106	MICROSOFT WINDOWS SERVER FAC. FA2020552 DU 26/11/	1 150,80	09/12/2020	575,80	575,00	0,00
21205101	LICENCE E-ÉLECTIONS PREMIUM FAC. 1616530 DU 17/02/	228,00	26/02/2021	228,00	0,00	0,00

## Nature : 2152 INSTALLATIONS DE VOIRIE

Numéro inventaire	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Amortissement de l'exercice	Amortissements antérieurs	V.N.C. au 31/12/2022
18215205	POTELETS RABATABLES	2 160,00	20/04/2018	540,00	1 620,00	0,00
18215208	MOBILIER URBAIN POUR PARC	2 808,00	02/11/2018	702,00	2 106,00	0,00
20215209	PANNEAUX DE SIGNALISATION DE CHANTIER	829,44	17/07/2020	415,44	414,00	0,00
20215217	PANNEAUX DE REGLEMENTATION FAC. 201525 DU 26/11/2	765,60	09/12/2020	383,60	382,00	0,00
21215209	PASSE CABLES 5 CANAUX VOIRIE FAC. 2211000015 DU 11	600,00	21/10/2021	600,00	0,00	0,00
21215212	PANNEAUX DE SIGNALISATION VOIE FERME FAC. 211651 DU	561,60	03/11/2021	561,60	0,00	0,00
21215213	PANNEAUX SIGNALISATION BNS REGLEMENT CANARDS PARC DE	425,94	10/11/2021	425,94	0,00	0,00

## Nature : 2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.

Numéro inventaire	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Amortissement de l'exercice	Amortissements antérieurs	V.N.C. au 31/12/2022
16215803	BALLON EAU CHAUDE STADE (BPVIL-0921)	2 205,85	30/09/2016	441,85	1 764,00	0,00
17215803	ACQ MATERIEL DE PROPLETE (BPVIL-0924)	3 516,00	09/06/2017	703,20	2 812,80	0,00
17215805	REPLT JEU TOURNIQUET (BPVIL-0926)	8 688,00	04/08/2017	1 737,60	6 950,40	0,00
17215807	REMORQUE RB 2014 TAILLE HAIES (BPVIL-0928)	9 018,20	15/08/2017	1 803,64	7 214,56	0,00
18215811	CONSIGNEURS D ARROSOIR (BPVIL-0941)	1 455,59	11/10/2018	366,59	1 089,00	0,00
19215806	ARROSEUR MOBILE AVEC (BPVIL-0947)	2 244,00	31/05/2019	748,00	1 496,00	0,00
19215808	DEBROUSSAIL FS410 AUTOCUT (BPVIL-0949)	3 380,40	11/06/2019	1 128,40	2 252,00	0,00
19215813	GROUPE ELECTROGENES ET (BPVIL-0954)	1 639,44	24/07/2019	547,44	1 092,00	0,00
19215816	REPL MOTEUR SUR RIDEAU (BPVIL-0957)	1 353,60	01/10/2019	451,60	902,00	0,00
19215817	REPL MOTEUR SUR RIDEAU (BPVIL-0958)	1 424,40	01/10/2019	475,40	949,00	0,00
20215806	PROTECTIONS AUDITIVES FAC. VFF20006186 DU 04/09/20	839,76	18/09/2020	420,76	419,00	0,00
21215801	PANNEAU RAYONNANT DELONGHI HMP2 FAC. 0280385922 DU	98,98	22/01/2021	98,98	0,00	0,00
21215806	DEVIDOIR ARROSEUR FAC. 44562 DU 28/02/2021	400,50	01/04/2021	400,50	0,00	0,00
21215807	SCIE A RUBAN 900W REF MAK 141MARQUE FAC. 353168 DU	637,91	08/07/2021	637,91	0,00	0,00

## Nature : 21828 AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT

Numéro inventaire	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Amortissement de l'exercice	Amortissements antérieurs	V.N.C. au 31/12/2022
16218201	1 RENAULT MASTER IMMAT DB274YG (BPVIL-0979)	19 351,50	22/01/2016	3 226,50	16 125,00	0,00
21218201	VEHICULE ENFANT REF 56081 FAC. IX483719 DU 14/12/	552,00	22/01/2021	552,00	0,00	0,00

## Nature : 21838 AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE

Numéro inventaire	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Amortissement de l'exercice	Amortissements antérieurs	V.N.C. au 31/12/2022
17218301	ACQUISITION PC PORTABLE (BPVIL-1072)	885,72	27/01/2017	237,72	648,00	0,00
17218306	ACQ INFORMATIQUE MAIRIE2 HP (BPVIL-1076)	1 318,08	21/04/2017	266,08	1 052,00	0,00
17218307	16 ARCHOS (BPVIL-1077)	1 724,93	21/04/2017	348,93	1 376,00	0,00
17218308	8 ARCHOS (BPVIL-1078)	862,46	21/04/2017	174,46	688,00	0,00
17218309	ACQ DELL VOSTRO (BPVIL-1079)	6 488,40	21/04/2017	1 300,40	5 188,00	0,00
17218310	FAC. M13Z4697 DU 29/03/2017 (BPVIL-1080)	2 595,36	21/04/2017	519,36	2 076,00	0,00
17218311	ACQUISITION DELL VOSTRO (BPVIL-1081)	1 128,40	21/04/2017	228,40	900,00	0,00
17218312	1 PC PORTABLE FAMILIAL (BPVIL-1082)	418,85	21/04/2017	86,85	332,00	0,00
17218314	3 CAMERAS USB HUE (BPVIL-1083)	82,01	19/05/2017	17,01	65,00	0,00
17218314	3 CAMERAS USB HUE (BPVIL-1084)	82,03	19/05/2017	18,03	64,00	0,00
17218315	5 PC DELL VOSTRO (BPVIL-1085)	2 578,68	19/05/2017	517,68	2 061,00	0,00
17218317	2 HP MAIRIE 400G3PD MT156500 (BPVIL-1087)	1 335,88	19/05/2017	267,88	1 068,00	0,00
17218320	VALISE ITCASE 12 TABLETTES (BPVIL-1090)	1 052,09	26/05/2017	212,09	840,00	0,00
19218307	DONC 2X WORKFORCE 3720 (BPVIL-1123)	1 222,43	25/04/2019	408,43	814,00	0,00
19218318	TERMINAL DE VERBALISATION (BPVIL-1133)	1 284,00	12/08/2019	428,00	856,00	0,00
19218319	PC (BPVIL-1134)	1 510,84	16/09/2019	504,84	1 006,00	0,00
20218312	HP ULTRASLIM DOCK 2013 REF FAC. M1404100 DU 05	986,84	23/04/2020	637,50	349,34	0,00
20218315	HPPB650G5 I5-8265U 15 8 GB/256 FAC. M1404402 DU 20	1 009,10	23/04/2020	505,10	504,00	0,00

27.06.2022

20218316	STATION D'ACCUEIL	1 279,56	12/08/2020	662,56	617,00	0,00
21218301	BORNE WIFI POUR ELUS FAC. FA2021025 DU 01/01/2021	298,01	22/01/2021	298,01	0,00	0,00
21218302	MEMOIRE FAC. FA2021056 DU 28/01/2021	96,00	09/02/2021	96,00	0,00	0,00
21218303	DISQUE DUR EXTERNE STM FAC. 2021101 DU 08/03/2021	60,48	10/03/2021	60,48	0,00	0,00
21218304	TELECOMMANDE NEC RD 4569E FAC. FA2020559 DU 27/11/	110,40	15/03/2021	110,40	0,00	0,00
21218306	LAMPE DE PROJECTEUR FAC. FA2020406 DU 02/09/2020	102,00	01/04/2021	102,00	0,00	0,00
21218307	DISQUES PORTABLES FAC. 2020560 DU 27/11/2020	55,20	12/04/2021	55,20	0,00	0,00
21218308	DISQUES PORTABLES FAC. 2020560 DU 27/11/2020	55,20	12/04/2021	55,20	0,00	0,00
21218309	FAC. FA2021035 DU 11/01/2021	604,80	20/04/2021	604,80	0,00	0,00
21218310	FAC. 2021184 DU 21/04/2021	177,60	28/04/2021	177,60	0,00	0,00
21218312	ECRAN LED+VISUALISATEUR FAC. 2021228 DU 21/05/202	449,28	02/06/2021	449,28	0,00	0,00
21218314	SEAGATE BARRACUDA ST2000DM006FAC. 2021249 DU 01/06	114,00	04/06/2021	114,00	0,00	0,00
21218315	LAMPE DE PROJECTEUR FAC. FA2021146 DU 26/03/2021	92,16	08/07/2021	92,16	0,00	0,00
21218316	MEMOIRES VIVE PC SOPHIE ET LAURELAC. FA2021287 DU DESTRUCTEUR POLE ADMINISTRATIONFAC. 20387122 DU 05	240,00	08/07/2021	240,00	0,00	0,00
21218318	FAC. 202121363 DU 02/08/2021	493,92	07/09/2021	493,92	0,00	0,00
21218323	ACHAT NITENDO SWITCH FAC. 910519 DU 23/07/2021	299,99	16/09/2021	299,99	0,00	0,00
21218324	DISQUE DUR EXTERNE WD ELEMENT 4TB POUR LE REP	100,00	26/10/2021	100,00	0,00	0,00
21218325	CHERRY STREAM KEYBOARD USB FAC. 2021576 DU 04/12/	78,00	10/12/2021	78,00	0,00	0,00
21218328	VISUALISATEUR ELEM BOUDOUX FAC. 2021567 DU 30/11/2	95,04	10/12/2021	95,04	0,00	0,00
21218329	WIFI ACCUEIL MAIRIE FAC. 2021575 DU 04/12/2021	298,01	10/12/2021	298,01	0,00	0,00
21218331	HP OFFICEJET PRO PRO 8210E AIO FAC. 2021518 DU 28	135,36	10/12/2021	135,36	0,00	0,00
21218332	1SANDISK 480SSD+ (DISQUE DUR)	72,00	15/12/2021	72,00	0,00	0,00

Nature : 21848 AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS

Numéro inventaire	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Amortissement de l'exercice	Amortissements antérieurs	V.N.C. au 31/12/2022
16218424	MOBILIER NOUVELLE CRECHE FAC. F1604481 DU 10/11/20 (BPVIL-1246)	18 229,31	15/12/2016	1,00	18 228,31	0,00
19218408	ZEDIA RAYONNAGES PROJE BIBLIO (BPVIL-1277)	1 569,84	01/07/2019	523,84	1 046,00	0,00
19218409	TABLEAUX (BPVIL-1278)	1 585,36	04/07/2019	529,36	1 056,00	0,00
19218414	MOBILIER DE BUREAU - (BPVIL-1283)	1 563,26	07/08/2019	521,26	1 042,00	0,00
20218406	MEUBLE HAUT 30 BACS INCOLORES ET BAC A LIVRES	746,00	17/07/2020	373,00	373,00	0,00
20218408	PANNEAU AFFICHAGE ET MEUBLE 9 CASES	748,97	17/07/2020	374,97	374,00	0,00
20218415	TABLES PIANTES ET LOT DE 6 CHAISES	971,35	20/11/2020	486,35	485,00	0,00
21218403	MEUBLE A ROULETTE FAC. 20COL0080325 DU 29/12/2020	420,13	22/01/2021	420,13	0,00	0,00
21218406	CAISSE DE LIVRES RALLYE 1 ET 2 FAC. 1S008246 DU 12	11,37	26/02/2021	11,37	0,00	0,00
21218407	FAC. 004400004674 DU 20/04/2021	179,99	28/04/2021	179,99	0,00	0,00
21218408	FAC. 21COL0005971 DU 01/02/2021	270,07	03/05/2021	270,07	0,00	0,00
21218410	RAYONNAGES MI HT AULNE START PL	364,20	02/06/2021	364,20	0,00	0,00
21218411	BANQUETTE DIAPASON FAC. 2106046 DU 09/06/2021	474,79	18/06/2021	474,79	0,00	0,00
21218413	FAC. P000040359 DU 07/06/2021	161,02	15/06/2021	161,02	0,00	0,00
21218414	EN21005301 - TABLEAU BLANC	154,44	30/06/2021	154,44	0,00	0,00
21218415	ARMOIRE PRESENTOIR VERT CLAIR REF 56245	246,13	16/07/2021	246,13	0,00	0,00
21218416	CHAISES SCOLAIRES 970 T4 JAUNEREF JH07940K - GARA	606,91	23/07/2021	606,91	0,00	0,00
21218417	MEUBLE A CHAUSSURES FAC. 12145 DU 17/08/2021	63,92	25/08/2021	63,92	0,00	0,00
21218418	ACHAT D'UN MEUBLE DE RANGEMENT FAC. 2000965943 DU	503,26	25/08/2021	503,26	0,00	0,00
21218420	FAC. 1A025110 DU 31/08/2021	424,03	07/09/2021	424,03	0,00	0,00
21218421	VESTIAIRES MAISON DES LUTINS FAC. 0058516256 DU 03	366,91	16/09/2021	366,91	0,00	0,00
21218422	ARMOIRE 2 PORTESREF LE 187FAC. FAC21COL0059155 DU	369,50	16/09/2021	369,50	0,00	0,00
21218423	TABLEAU BLANC AIMANTE FAC. 0058561312 DU 15/09/20	388,60	21/09/2021	388,60	0,00	0,00
21218424	TABLEAU BLANC AIMANTE FAC. 0058550080 DU 13/09/20	288,02	21/09/2021	288,02	0,00	0,00
21218426	TABLEAU BLANC LAQUE PREMIUM + KIT	89,58	26/10/2021	89,58	0,00	0,00
21218427	TRANSAT ET AMEUBLEMENT BEBE FAC. 240503296 DU 21/1	119,99	03/11/2021	119,99	0,00	0,00
21218429	FAUTEUIL DE BUREAU CCAS FAC. 58875577 DU 17/11/202	396,16	24/11/2021	396,16	0,00	0,00
21218430	TOUR A LIVRES NIGERIA REF JH0FAC. 21COL0060730 DU	416,05	30/11/2021	416,05	0,00	0,00
212184417	MOBILIER SALLE 2 - MEUBLE FKEXIBLE	335,00	05/10/2021	335,00	0,00	0,00

Nature : 2186 CHEPTEL

Numéro	Désignation du bien	Valeur	Date	Amortissement	Amortissements	V.N.C.
--------	---------------------	--------	------	---------------	----------------	--------

inventaire		d'acquisition	d'acquisition	de l'exercice	antérieurs	au 31/12/2022
19218502	BETES A PLUMES PARC DEBRECHE (BPVIL-1323)	4 975,00	15/10/2019	1 658,67	3 316,33	0,00
21218501	FAC. 212137 DU 11/06/2021	225,00	15/06/2021	225,00	0,00	0,00
Total		5 200,00		1 883,67	3 316,33	0,00

Nature : 2188 AUTRES

Numéro inventaire	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Amortissement de l'exercice	Amortissements antérieurs	V.N.C. au 31/12/2022
17218815	2 ARMOIRES FROIDES (BPVIL-1453)	3 180,00	12/05/2017	636,00	2 544,00	0,00
17218821	ACQ CHARIOTS TRANSPORT (BPVIL-1459)	3 040,00	02/06/2017	608,00	2 432,00	0,00
19218815	JOUETS EN BOIS (BPVIL-1546)	1 418,83	25/06/2019	473,83	945,00	0,00
20218810	DRAPEAUX FRANCE - EUROPE	1 040,26	10/03/2020	520,26	520,00	0,00
20218830	FOURN ET POSE ADOUCISSEUR EAU LAVE VAISSELLE	1 191,00	12/08/2020	596,00	595,00	0,00
20218848	SECHE LINGE CANDY 11 KG	1 527,00	17/11/2020	764,00	763,00	0,00
20218856	216 LIVRES NEUFS FAC. 9488 DU 19/11/2020	2 673,19	03/12/2020	1 337,19	1 336,00	0,00
20218857	BATTERIE SONOR - KIT COMPLET REF AQ1 FAC. 508 DU	999,00	03/12/2020	500,00	499,00	0,00
20218858	ASPIRATEUR BALAI SANS FIL FAC. 0280378980 DU 30/1	399,97	11/12/2020	110,00	289,97	0,00
21218801	NETTOYEUR VAPEUR MAINS FAC. 0280379386 DU 01/12/20	199,99	22/01/2021	199,99	0,00	0,00
21218802	COMPACT CANON IXUS 185 ARGE FAC. 69092020350001 DU	101,20	22/01/2021	101,20	0,00	0,00
21218803	MATERIEL FOURRIERE ANIMALE FAC. FAC286193 DU 13/08	145,01	22/01/2021	145,01	0,00	0,00
21218804	STORE BANDES VERTICALES FAC. 27699 DU 31/12/2020	477,12	27/01/2021	477,12	0,00	0,00
21218809	APPAREIL PHOTOS FAC. F1882348719-21/002 DU 05/03/2	119,00	01/04/2021	119,00	0,00	0,00
21218813	BACS DE STOCKAGE VISIO 55 LITRES REF FYA 703-673FA	284,04	19/05/2021	284,04	0,00	0,00
21218814	2 STABILISATEURS DJI +ACCESSOIRE TNB INFLUENCE	194,88	02/06/2021	194,88	0,00	0,00
21218816	FAC. 188239757821001 DU 12/06/2021	119,98	16/06/2021	119,98	0,00	0,00
21218819	ACHAT REFRIGERATEUR PR CESAM FAC. 0280441034 DU 2	449,00	30/06/2021	449,00	0,00	0,00
21218820	EN21005302 - PERFORELIEUSE	177,60	30/06/2021	177,60	0,00	0,00
21218823	TUBE A SABLE FAC. 2109975 DU 06/07/2021	607,99	08/07/2021	607,99	0,00	0,00
21218824	VITRINE	505,20	26/07/2021	505,20	0,00	0,00
21218825	ACAHTS DE 4 VENTILATEURS CCAS	359,95	09/08/2021	359,95	0,00	0,00
21218826	ENCEINTES SONO JBL PATY BOX	299,99	10/08/2021	299,99	0,00	0,00
21218827	ACHAT DE 38 LIVRES NEUFS FAC. 0/9783 DU 20/08/202	406,86	27/08/2021	406,86	0,00	0,00
21218829	SERRES LIVRES ET CHEVALET	331,92	06/09/2021	331,92	0,00	0,00
21218832	DESTRUCTEUR DE PAPIER FAC. 20733105 DU 01/10/2021	520,86	13/10/2021	520,86	0,00	0,00
21218834	ACHAT DE LIVRES NEUFS	757,64	14/10/2021	757,64	0,00	0,00
21218836	PLASTIFIEUSE JUPITER2 - A3	248,80	16/11/2021	248,80	0,00	0,00
21218837	MICRO-ONDE COMBINE - ESSENTIEL EX 305MREF 80017	179,99	16/11/2021	179,99	0,00	0,00
21218838	VENTILATEURS ESSENTIELS B EVCZZ42N	94,98	16/11/2021	94,98	0,00	0,00
21218841	CHAINE HIFI PANASONIC SC - PM250EF-S	99,00	17/11/2021	99,00	0,00	0,00
21218842	GAZINIERE FAC. 0280484341 DU 31/10/2021	499,99	25/11/2021	499,99	0,00	0,00
21218843	MATERIEL DE CUISINE FAC. 0280490748 DU 17/11/2021	556,93	25/11/2021	556,93	0,00	0,00
21218844	JBL PARTY BOX ON THE GO	189,99	25/11/2021	189,99	0,00	0,00
21218845	NITENDO SWITCH ET JOYCON	475,72	25/11/2021	475,72	0,00	0,00
21218846	CREPIERE	132,00	03/12/2021	132,00	0,00	0,00
21218847	SOUPIERE	162,00	03/12/2021	162,00	0,00	0,00
21218848	CASQUE PROTECTION AUDITIVE ENFANT FAC. 56820409 DU	910,10	06/12/2021	910,10	0,00	0,00
21218849	REFRIGERATEUR BAR PROLINE TTR910SL	139,99	06/12/2021	139,99	0,00	0,00
21218851	ACHAT DE LIVRES NEUFS	851,63	15/12/2021	851,63	0,00	0,00
21218853	FOUR STORES CRECHE FAC. 26869 DU 31/10/2020	860,09	23/11/2020	430,09	430,00	0,00

ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

27.06.2022

**OBJET : ADMISSIONS EN NON-VALEUR****2**

Monsieur le Maire expose :

Nous avons reçu du Receveur Municipal un état de créances irrécouvrables concernant les exercices de 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 pour un montant total de 3 457,87 €.

Toutes les poursuites engagées contre les débiteurs se sont avérées infructueuses. Il s'agit de sommes dues pour diverses prestations communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- **D'ADMETTRE** en non-valeur les créances présentées par le Receveur Municipal pour un montant total de 3 457,87 €.

ADOpte A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

**OBJET : CREANCES ETEINTES****3**

Monsieur le Maire expose :

Nous avons reçu du Receveur Municipal un état de créances concernant l'exercice 2019 pour un montant total de 42,00 €.

Il convient d'annuler les titres correspondants en raison de procédures de surendettement suivies d'effacements de dettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- **D'ANNULER** les titres pour les montants indiqués
- **ET D'EMETTRE** un mandat au compte 020-6542-09.

ADOpte A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

**OBJET : TARIFS 2023 DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE****4**

Monsieur le Maire expose :

L'article L 2333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe les tarifs maximaux de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE). Ces tarifs sont augmentés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Le taux de variation de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) en France est de +2,8 % pour 2021 (source INSEE).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- **DE FIXER** les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure 2023, à savoir :

TYPES DE SUPPORTS PUBLICITAIRES	TARIFS APPLICABLES POUR 2023
<u>ENSEIGNES :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• superficie inférieure à 7 m<sup>2</sup></li> <li>• la somme des superficies taxables est :               <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ comprise entre 7 m<sup>2</sup> et 12 m<sup>2</sup></li> <li>◦ supérieure à 12 m<sup>2</sup> et jusque 50 m<sup>2</sup></li> <li>◦ supérieure à 50 m<sup>2</sup></li> </ul> </li> </ul>	Exonération  16,70 € 33,40 € 66,80 €
<u>DISPOSITIFS PUBLICITAIRES ET PRE-ENSEIGNES :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• pour les supports non numériques dont la surface est :               <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ inférieure à 50 m<sup>2</sup></li> <li>◦ supérieure à 50 m<sup>2</sup></li> </ul> </li> <li>• pour les supports numériques dont la surface est :               <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ inférieure à 50 m<sup>2</sup></li> <li>◦ supérieure à 50 m<sup>2</sup></li> </ul> </li> </ul>	16,70 € 33,40 €  50,10 € 100,20 €

ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

Madame BOUTROUE demande si les montants indiqués correspondent à un prix à la superficie ou au mètre carré.

Monsieur WEYN précise qu'il s'agit d'un prix en fonction de la superficie.

<b>OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE POUR L'ACHAT DE DEUX VELOS ELECTRIQUES ET DE DEUX PRIMO ACHAT DE GILETS PARE-BALLES POUR LES NOUVEAUX AGENTS</b>	<b>5</b>
---	----------

Monsieur CHARKI, Adjoint au Maire, expose :

Afin de renforcer l'action de proximité de la police municipale, il convient de doter ce service de deux VTT à assistance électrique. A vélo, les agents sont au plus près des administrés.

De plus, les services de la ville se doivent de développer des moyens de déplacements doux, dans le cadre de son plan pluriannuel de décarbonisation de la collectivité afin de tendre vers le « Zéro émission » d'ici quelques années.

Suivant l'article 19 de l'arrêté du 5 mai 2014 relatif aux tenues des agents de police municipales pris en application de l'article L511-4 du CSI, le gilet pare-balles fait partie intégrante de la tenue de ces agents. Une durée de vie d'un gilet pare-balle étant de 5 ans, la commune est dans l'obligation de fournir un nouveau gilet pare-balles aux 2 agents recrutés en 2020 et 2021.

27.06.2022

Le coût de ces acquisitions d'un montant de 3 018,34 € se compose comme suit :

- 2 VTT électriques :	1 831,67 €
- 2 Gilets pare-balles :	<u>1 186,67 €</u>
	3 018,34 €

Le plan de financement s'établit comme suit :  
(Valeurs exprimées en euros-hors taxes)

• Conseil Départemental	1 509,17 €	50 %
• Ville de Villers-Saint-Paul	<u>1 509,17 €</u>	<u>50 %</u>
	3 018,34 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- **DE SOLLICITER** le concours financier du Conseil Département de l'Oise au taux précité.

ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

Monsieur CHARKI précise qu'il manque le coût des deux gilets par balle à 1400 euros. Ce coût sera ajouté à la délibération.

Madame BOUTROUE demande ce qui sera fait des vélos actuels de la Police Municipale.

Monsieur CHARKI précise que les vélos existants seront transmis aux médiateurs.

<b>OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE FOOTBALL VILLERS SAINT PAUL</b>	<b>6</b>
---	----------

Monsieur Le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2022 approuvant les subventions de fonctionnement et subventions exceptionnelles aux associations,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, articles 9-1 (créé par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire - art. 59) et 10.

La Ville de Villers-Saint-Paul considère que les valeurs éducatives et sociales du sport permettent non seulement de promouvoir l'identité et le développement personnel, mais également de favoriser l'inclusion sociale. Le sport fait partie intégrante de l'éducation formelle et informelle (tolérance, solidarité, fair-play dans un cadre multiculturel ...),

L'Association Sportive Football Villers-Saint-Paul, se voit attribuer, pour l'année 2022

22 000 € au titre de la subvention de fonctionnement.  
6 000 € au titre de la subvention exceptionnelle  
Soit un total de 28 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- **D'APPROUVER** la convention proposée
- **DE M'AUTORISER** à signer la dite convention

ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

Madame BOUTROUE souligne qu'il manque la date du Conseil d'Administration dans la délibération.

Monsieur WEYN précise qu'elle sera complétée.

Madame BOUTROUE ajoute qu'il manque les conditions d'évaluation des actions menées.

Monsieur OUIZILLE précise que le rapport d'activité est bien cité comme demandé ainsi que toutes pièces justificatives des dépenses ce qui permettra à la Commune de solliciter tout document justificatif.

<b>OBJET : DETERMINATION DES PERIMETRES SCOLAIRES</b>	<b>7</b>
---	----------

Madame ROSE-MASSEIN, Adjointe au Maire, expose :

Considérant que la délibération « Modification des périmètres scolaires et dérogations au principe de sectorisation » adoptée le 20 juin 2016 comportait des erreurs minimales ne modifiant pas les périmètres scolaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

**-DE DETERMINER**, à compter de juillet 2022, les périmètres scolaires de la manière suivante :

**Ecoles élémentaire et maternelle Jean Rostand/Saint -Exupéry**

Aulnaie (rue, de l')	Marais (rue, du)
Béchamel (impasse)	Marguerites (allée, des)
Béchamel (square)	Marions (avenue, des)
Bellevue (allée)	Monchy (rue, de)
Brèche (allée, de la)	Montagne Taralle (rue, de la)
Briand (rue, Aristide) du N° 1 au 21 et du N° 2 au 28	Mortefontaine (rue)
Champs (rue, des)	Moulinière (rue, de la)
Champ du Mouton (allée, du)	Orangerie (avenue, de l')
Comte d'Archiac (allée, du)	Pagnol (avenue, Marcel)
Coteaux (rue, des)	Petite Louve (rue, de la)
Deneux (rue, Marcel)	Pont de Brèche (rue, du)

27.06.2022

Gare (impasse, de la)  
 Gérard (rue, du Maréchal)  
 Glacière (allée, de la)  
 Glaïeuls (allée, des)  
 Glycines (allée, des)  
 Grand Pré (rue, du)  
 Iris (allée, des)  
 Le Chandelier (allée, Jacques)

Randon de la Tour (allée)  
 République (boulevard, de la)  
 Roses (allée, des)  
 Rousseaux (rue, Ernest)  
 Saint Exupéry (allée)  
 Sartine (allée, Antoine de)  
 Tulipes (allée, des)

### Ecoles élémentaire et maternelle Jean Moulin

Belle Visée (rue)  
 Briand (rue, Aristide) du N° 23 au 99 et du N° 30 au 90  
 Château d'Eau (rue, du)  
 De Gaulle (rue, du Général)  
 Dutillieul (rue, Arthur)  
 Église (ruelle, de l')  
 Entre-deux Villers (rue)  
 Garenne (chemin, de la)  
 Halimi (allée, Gisèle)  
 Jaurès (rue, Jean) du N° 1 au 65 et du N°2 au 58

Lambert (allée, Émile)  
 Lénette (ruelle)  
 Libérateur (rue, du)  
 Mandela (allée, Nelson)  
 Marions (sentier, des)  
 Notaire (rue, Charles)  
 Pasteur (rue)  
 Tour (voirie, de la)  
 Tours (impasse, des)  
 Uhry (rue, Jules)

### Ecoles élémentaire et maternelle Constant Boudoux

Becquerel (rue, Henri)  
 Berthelot (rue, Marcellin)  
 Brel (square, Jacques)  
 Briand (rue, Aristide) à partir du N° 101 et du N° 92  
 Canaux (chemin, des)  
 Chevreul (rue, Eugene)  
 Cité l'Épine (rue, de la)  
 Clos Entreil (rue, du)  
 Clos Fleuri (allée, du)  
 Clos Gaillard (allée, du)  
 Clos Rion (rue, du)  
 Curie (rue, Pierre)  
 Fauchoix (rue, Georges)  
 Fontaine (allée, de la)  
 Gainsbourg (rue, Serge)  
 Gay Lussac (rue)  
 Grignard (rue, Victor)  
 Jaurès (rue, Jean) à partir du N°67 et du N°60  
 Joliot Curie (avenue, F et Irène)  
 Kuhlmann (rue, Frédéric)

Lavoisier (rue)  
 Leclerc (rue, du Général)  
 Marquets (rue, des)  
 Moisan (rue, Henri)  
 Monod (rue, Jacques)  
 Mont Sergent (square, du)  
 Murgets (allée, des)  
 Nogent (sentier, de)  
 Papin (rue, Denis)  
 Pommiers (avenue, des)  
 Renardière (avenue, de la)  
 Renards (cavée, des)  
 Ricaux (rue, Louis)  
 Richard (ruelle)  
 Rondy (ruelle)  
 Sabatier (rue, Paul)  
 Saveuse (rue, de la)  
 Thomas (rue, Albert)  
 Trolard (rue, Francis)  
 Vian (allée, Boris)

ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

Madame BOUTROUE demande si beaucoup de changements ont été apportés, Madame ROSE-MASSEIN souligne que les modifications interviennent sur deux rues uniquement.

<b>OBJET : REGLEMENTS DES ACTIVITES COMMUNALES RESTAURATION, PERISCOLAIRE, ACCUEIL DE LOISIRS ET ESPACE JEUNESSE</b>	<b>8</b>
--	----------

Madame ROSE-MASSEIN et Monsieur CYGANIK, Adjointes au Maire, exposent :

Un travail a été engagé permettant la mise à plat des différents règlements des activités communales suivants :

Règlement général et ses annexes : restauration scolaire, accueil de loisirs, périscolaire, espace Jeunesse.

Ces règlements intérieurs définissent les conditions d'accès pour les enfants et jeunes, les horaires et fonctionnements des différents accueils.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- **DE VOTER** le règlement général et ses annexes : restauration scolaire, accueil de loisirs, périscolaire, espace Jeunesse.

**ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE**

Madame ROSE-MASSEIN explique la démarche de l'harmonisation des différents règlements existants.

Madame BOUTROUE demande quelles sont les spécificités liées aux sorties dans le cadre de l'espace jeunesse.

Madame ROSE-MASSEIN précise qu'il s'agit de détails organisationnels liées aux sorties (heures de rdv par exemple, ramener ou non un pique-nique).

<b>OBJET : VILLERS-SAINT-PAUL – QUARTIER BELLE VISEE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE POUR LA REQUALIFICATION DES ESPACES EXTERIEURS</b>	<b>9</b>
---	----------

Monsieur le Maire expose :

L'Office public de l'habitat OISE HABITAT va réaliser au travers d'un marché de conception réalisation une opération de réhabilitation énergétique des immeubles situés au 2 et 8 Belle Visée

La mairie souhaite accompagner ce programme par un projet d'aménagement des espaces publics de la rue Belle Visée.

L'essentiel des problèmes rencontrés a été identifié et désigné comme suit :

- Un ensemble immobilier enclavé organisé autour d'une rue principale :

27.06.2022

- La présence d'espaces extérieurs résiduels mal identifiés,
- Un manque de cohérence des traitements des espaces extérieurs,
- Une pénurie de place de stationnement.

Afin de répondre à ces problématiques, il est souhaitable de réorganiser l'environnement général des espaces extérieurs et abords des immeubles du 2 et 8 Belle Visée.

L'axe majeur du projet est de réaménager l'étage 1 de l'immeuble situé au 8 rue Belle Visée, comprenant une réorganisation totale du rez-de-chaussée, une modification du hall d'entrée et la démolition totale de garages.

Ces travaux permettront ainsi de créer un parking supplémentaire et de réaliser un traitement paysager.

En outre, la requalification de ces espaces se traduit par la volonté de remettre à niveau le talus à l'arrière du bâtiment sis au 8 rue Belle Visée pour donner plus de lumière naturelle aux logements de cette façade.

Une nouvelle voirie sera créée entre les bâtiments du 17-19 et 21-21 bis 21 ter rue Belle Visée.

Pour avoir une cohérence entre les projets bâtiments et l'aménagement des espaces extérieurs. Un partenariat est envisagé entre la commune de Villers-Saint-Paul et Oise Habitat au travers d'une Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, avec une rémunération de 3 % des montants de travaux.

Le budgets travaux alloué à l'opération s'élève à 1 000 000.00 € HT, soit une rémunération de 30 000.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- **D'ACCEPTER** le principe de la délégation de Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de cette opération
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de Maîtrise d'ouvrage déléguée ainsi que tous les documents s'y rapportant.

ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

Madame BOUTROUE demande ce que signifie la réorganisation totale des rez-de-chaussée.

Monsieur le Maire explique que les travaux menés par Oise habitat concernent en effet un réaménagement total.

Madame BOUTROUE interroge sur les aménagements en lien avec la voirie.

Monsieur le Maire précise qu'un travail sur ces aménagements est en cours avec Oise Habitat.

Aujourd'hui, la voirie de Fécand va être dévoyée et sera passée entre le 17 le 19 et le 21 bis. On arrivera devant le 8 belle Visée pour éviter les attroupements. Ceci est à l'état de projet.

<b><u>OBJET</u> : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</b>	<b>10</b>
---	-----------

Monsieur le Maire expose :

Vu le départ en retraite d'un agent au service R.H et aux STM

Vu la nécessité de procéder au recrutement d'un directeur de l'Accueil Collectif de Mineurs actuellement en CDD,

Vu la fin du contrat d'apprentissage d'un agent,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs de la façon suivante :

SUPPRESSION	CREATION
<b>Au 1<sup>er</sup> juillet 2022</b>	
	1 Adjoint territorial d'animation au 1 <sup>er</sup> juillet 2022
	1 animateur
<b>Au 1<sup>er</sup> septembre 2022</b>	
1 adjoint administratif	1 Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe
1 Apprenti (T.U.)	1 adjoint technique
1 Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 Adjoint technique
1 attaché	1 animateur

ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

<b><u>OBJET</u> : CONVENTION BIPARTITE ET REGLEMENT INTERIEUR DES INSTALLATIONS SPORTIVES ACSO/VILLERS-SAINT-PAUL</b>	<b>11</b>
---	-----------

Monsieur le Maire expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

27.06.2022

Vu la délibération n°19C117 du Conseil Communautaire de l'ACSO du 2 mai 2019, approuvant des modifications de conventions de mise à disposition des équipements sportifs

Considérant que dans le cadre de la mutualisation, les communes ont fait part de leur souhait d'assurer la gestion de la planification des demandes des associations afin de faciliter leurs échanges avec les services des sports communaux.

Une nouvelle convention entre l'ACSO et la Ville de Villers Saint Paul est établie. Il incombera à la Commune de conventionner avec l'association et de faire respecter le nouveau règlement intérieur des installations sportives de l'ACSO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition des équipements sportifs de l'Agglomération Creil Sud Oise
- **D'APPROUVER** le règlement intérieur des installations sportives
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous documents y afférents

ADOpte A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

<b>OBJET : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN-THELLE AU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE</b>	<b>12</b>
---	-----------

Monsieur le Maire expose

La Communauté de Communes Vexin-Thelle, par délibération en date du 8 décembre 2021, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat les compétences optionnelles :

- Travaux neufs d'éclairage public non liés aux travaux sur le réseau électrique
- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (Hors travaux)

Lors de son assemblée du 10 mars 2022, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Vexin-Thelle.

Conformément aux dispositions visées à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour valider cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Communauté de Communes Vexin-Thelle au SE60

ADOpte A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

<b>OBJET : RAPPORT DE DELEGATION DE POUVOIR DU MAIRE</b>	<b>13</b>
--	-----------

<b>(Article L 2122-22 du C.G.C.T.)</b>	
--	--

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a confiée, je vous informe qu'au cours de la période écoulée, j'ai effectué les opérations suivantes :

- Décision en date du 29 mars 2022 pour la passation d'un marché pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments de la commune – tranche optionnelle Lot 5 : Electricité, courants faibles, courants forts avec la société INEO HAUT DE France pour un montant de 17 323,98 € HT
- Décision en date du 29 mars 2022 pour la passation d'un marché pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments de la commune – tranche optionnelle Lot 4 : Plomberie, Sanitaires avec la société PCV CONFORT pour un montant de 27 369,12 € HT
- Décision en date du 29 mars 2022 pour la passation d'un marché pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments de la commune – tranche optionnelle Lot 4 : Aménagement avec la société MTG pour un montant de 96 359,16 € HT
- Décision en date du 29 mars 2022 pour la passation d'un marché pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments de la commune – tranche optionnelle Lot 2 : Menuiseries extérieures, Métallerie avec la société SMC pour un montant de 37 030,00 € HT
- Décision en date du 29 mars 2022 pour la passation d'un marché pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments de la commune concernant la voirie – tranche optionnelle avec la société EUROVIA pour un montant de 3 878.76 € HT
- Décision en date du 29 mars 2022 pour la passation d'un marché pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments de la commune – tranche optionnelle Lot 1 : Gros œuvre avec la société RGH pour un montant de 23 935,00 € HT
- Décision en date du 21 avril 2022 portant sur la signature d'un avenant de régularisation au titre du contrat « Assurance responsabilité civile et risques annexes » avec la SMACL concernant la cotisation annuelle définitive pour 2021 s'élevant à 3 380,26 € HT
- Décision en date du 21 avril 2022 portant sur la souscription d'un emprunt de 500 000 € remboursable sur 10 ans auprès de la Banque Postale pour financer les investissements.
- Décision en date du 21 avril 2022 portant sur une mission de recrutement du futur responsable de l'urbanisme avec la société PARCOURS PUBLIC RH pour un montant de 6 000,00 € HT
- Décision en date du 22 avril 2022 portant sur la signature d'un contrat annuel d'hébergement du portail famille avec la société CIRIL GROUP SAS pour un montant annuel de soit 2 400,00 € HT
- Décision en date du 27 avril 2022 portant sur la signature d'un contrat d'assistance juridique avec la société SVP pour un montant mensuel de 755,00 € HT.

27.06.2022

Fait et délibéré à VILLERS-SAINT-PAUL, le 27 juin 2022

Pour copie conforme  
Le Maire,



Gérard WEYN

27.06.2022

**Les membres présents au Conseil Municipal**

OUIZILLE	ROSE-MASSEIN	CHARKI	RUHAUT
CYGANIK	BOUTI	VAN OVERBECK	DAVID
DESCAUCHEREUX	COSME	PITKVICHT	CARON
DRIS	LOUNIS	BENHAMMOU	SISSOKO
MIDA	BOUTROUE		

